

# Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

**Cible**

CETA

Saisie par le gouvernement belge pour désamorcer la résistance de la Wallonie, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a décidé, le 30 avril, que le système de règlement des litiges entre les firmes transnationales et les États prévu par le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) était conforme au droit européen. Selon le CETA, une firme investissant dans l'Union européenne peut porter plainte en vue d'obtenir réparation contre un État-membre et contre l'Union dans son ensemble si elle estime qu'une décision politique porte atteinte à ses intérêts.

La Cour de justice de l'Union européenne est un organisme qui s'est arrogé le pouvoir de créer le droit européen et de décréter en 1970 que les règles de droit national ne pouvaient lui être opposées. Comme le Conseil d'État a reconnu en 1973 la primauté du « droit communautaire » sur le droit national, nous sommes liés par les décisions d'un organisme qui traduit en règles juridiques les prescriptions de l'idéologie ultralibérale.

Ce n'est pas seulement la décision du 30 avril qui doit être rejetée mais cette Cour arbitraire. Et c'est la supériorité de la loi nationale qu'il nous faudra réaffirmer.

Emmanuel Macron

**Il n'a pas  
changé !**

Espagne

Après  
les élections

p. 2

Japon

Un nouvel  
empereur

p. 5

## Socialistes en sursis

**Les résultats des élections législatives anticipées ne mettront peut-être pas un terme à l'instabilité de la vie politique espagnole. La question catalane divisera pour longtemps le pays, en attendant l'arbitrage.**

Une victoire socialiste telle qu'on ose plus en rêver dans les autres pays européens. C'est bien le sens du message de félicitations envoyé dès dimanche soir au Premier ministre Pedro Sánchez par le commissaire européen Pierre Moscovici. « L'Espagne ne sera pas facile à gouverner, mais elle a clairement choisi la gauche européenne et réformatrice. Un chemin à suivre ! », a-t-il fait savoir via le réseau social Twitter. Sur le même média, Nathalie Loiseau, tête de liste La République en Marche, rappelait que « la percée de l'extrême-droite nous rappelle que partout en Europe les progressistes doivent se rassembler ». Ces odes au progressisme et au réformisme semblent vouloir conjurer le sort.

De fait, le maintien annoncé de Pedro Sánchez à la tête de l'exécutif a de quoi rassurer. Face à ceux qui lui reprochent déjà d'envisager de compter sur le soutien des gauchistes d'Unidas-Podemos pour asseoir sa majorité relative au Congrès des députés, il a donné quelques gages. Notamment en rappelant qu'il n'était pas question de dépasser les 3 % de déficit budgétaire, alors qu'une première concession à son alliée de gauche avait consisté, il y a peu, à faire passer à 900 € mensuels le salaire minimum. Tout est dit : si une alliance programmatique – et non de gouvernement – se fait avec Pablo Iglesias, ce sera dans le respect le plus strict de l'ordre libéral européen. Le spectre d'une extrême-droite susceptible de peser sur les choix d'un gouvernement, comme en Andalousie, semble aussi

bien écarté. Les droites sont loin de la majorité absolue au Parlement.

Mais la menace de l'instabilité est bien là. Le programme du parti Vox, née en 2013 d'une scission du Parti Populaire (PP) est bien liberticide. Il prévoit, par exemple, « l'interdiction des partis, associations ou ONG ayant pour objectif la destruction de l'unité territoriale et la Nation et de sa souveraineté ». Et la conception de la monarchie de son chef, Santiago Abascal, peut faire frémir les royalistes que nous



Pedro Sanchez.

sommes. « Je suis Espagnol. Pas monarchiste ou républicain. Jusqu'à présent, l'institution monarchique, avec toutes ses faiblesses, a rendu un grand service. Et, à moins que quelqu'un ne s'amuse à la briser, la monarchie pourra compter sur mon humble soutien. Mais que cela soit clair : la Nation est bien au-dessus de la Couronne. » (1)

Vox peut continuer de croître, en réaction à la crise catalane. Aux yeux de l'histoire, il sera indissolu-

blement associé à la troisième vague de la marée populiste. Podemos fut la première : il fleurit sur l'exigence démocratique et la demande de justice sociale. Puis est venu le renforcement du mouvement indépendantiste catalan, comme une dernière « utopie disponible » (selon l'expression de Marina Subirats). Vox incarne un populisme identitaire, qui met sans vergogne dans un même sac – il suffit d'écouter les discours de Santiago Abascal, qui manie aussi bien le sarcasme que Jean-Marie Le Pen – les « progressistes », les « indépendantistes » et les « islamistes ». Les trois parties de droite, Ciudadanos, PP et Vox, sur la même ligne vis-à-vis de la question catalane, pourraient persévérer dans la voie des outrances verbales entendues lors de la campagne, au moins dans les médias, pour déstabiliser une gauche ouverte au dialogue avec le diable indépendantiste.

Les socialistes ne peuvent gouverner seuls. Pedro Sánchez doit passer des compromis, au Congrès des députés, pour continuer à gouverner. Au cours de la dernière législature, les indépendantistes catalans ont empêché l'adoption du budget, et ce furent de nouvelles élections. Ils pourraient être tentés de revenir sur la même ligne, d'autant plus qu'ils forment un groupe d'une vingtaine de députés avec d'autres irréductibles venus du Pays-Basque. Symboliquement, il y a presque égalité de force avec Vox ! Et alors que les deux autres partis de droite n'ont désormais qu'un faible nombre de députés en Catalogne, et aucun siège au Pays-Basque. Pour sûr, l'alliance avec le centriste Ciudadanos, garante d'une majorité absolue, pourrait bien rassurer M. Moscovici et Mme Loiseau. Quitte à dénaturer un projet de gauche.

**David NOVARRO**

(1) Cf. *El País* du 25/04.

### SOMMAIRE

P 1 - Cible : CETA - P 2 : Espagne : Socialistes en sursis- P 3 : Notre-Dame : Il faut que Macron se calme - Écho des blogs : UE : stratégie de sortie - P 4 : Emmanuel Macron : Un arbitre arbitraire - P 5 : Japon : Belle harmonie- P 6- 7 : Catholicisme : Quelle doctrine sociale ? - P 8 : David et Coralie : Court-traité des choses obscures- P 9 : Idées : Dieu, la République et Macron - P 10 : Exposition - Catholicisme social : Samizdat- P 11 : - Actualités de la Nouvelle Action royaliste - P 12 : Éditorial : « Après, c'est comme avant »

## Il faut que Macron se calme

**Dans son fantasme d'omnipotence, Emmanuel Macron veut faire voter une loi d'exception pour bâcler la restauration de Notre-Dame en cinq ans. Il faut lui dire non !**

**S**ans attendre la moindre estimation des dégâts, le locataire de l'Élysée a annoncé une « reconstruction » en cinq ans. Dédaignant les appels à la patience et à la prudence, il a ordonné qu'on lui fabrique en urgence un projet de loi destiné à être voté dans les plus brefs délais par le Parlement. À l'Assemblée nationale, la majorité a voté le texte sans se poser de questions alors qu'il s'agit d'une loi d'exception, inacceptable dans ses principales dispositions. Pourquoi ?

Parce que l'article 8 du projet de loi prévoit « la création d'un établissement public de l'État aux fins de concevoir, de réaliser et de coordonner les travaux de restauration et de conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris ». C'est inutile. Le ministère de la Culture dispose de fonctionnaires qualifiés et d'un organisme approprié : le Centre des Monuments nationaux.

Parce que l'article 9 du texte permet de restaurer la cathédrale par voie d'ordonnances qui pourront prévoir des adaptations et des dérogations :

« 1° Aux règles en matière d'urbanisme, d'environnement, de construction et de préservation du patrimoine, en particulier en ce qui concerne la mise en conformité des documents de planification, la délivrance des autorisations de travaux et de construction, les modalités de la participation du public à l'élaboration des décisions et de l'évaluation environnementale, ainsi que l'archéologie préventive ; 2° Aux règles en matière de commande publique, de domanialité publique, de voirie et de transport. »

Cela signifie qu'on s'arroge le pouvoir de piétiner tous les codes – de l'urbanisme, de l'environnement, de la construction... – et d'ignorer les Architectes des Bâtiments de France, les archéologues et le public.

Dans une *Lettre ouverte* publiée le 28 avril, 1170 spécialistes français et étrangers demandent à Emmanuel Macron de « prendre le temps du diagnostic » et d'écouter les experts. Nous souhaitons que ces architectes, ces archéologues, ces universitaires soient écoutés. Et nous conseillons à nos lecteurs de signer sur [change.org](http://change.org) la pétition « Soutenons l'appel des experts du patrimoine au président de la République ».

Sylvie FERNOY



## Santé publique

**Le site [leparisien.fr](http://leparisien.fr) (1), dans un article du 26 avril, nous alerte sur un décret de 2015 qui imposera, à compter du 1er juillet prochain, des infirmiers plus spécialisés dans les blocs opératoires. Mais ils ne sont que 5.000 alors qu'il en faudrait 18.500. De nombreux blocs risquent de fermer ou d'annuler des interventions.**

**L**e journaliste cite l'exemple d'un service orthopédique à Epernay (Marne) où « ... les quatre blocs (...) ne disposent pas des infirmiers spécialisés de bloc opératoire, les fameux « Ibode (...) qui seront, à partir du 1er juillet, les seuls habilités à pratiquer trois actes essentiels d'assistance au chirurgien : écarter, aspirer (...) et électrocoaguler. Trois actes jusque-là réalisés par tous types d'infirmières un tant soit peu spécialisées en chirurgie. » et qui ne pourront plus les réaliser à cause de ce décret, « inapplicable en l'état » considère l'Union des chirurgiens de France (UCDF) qui annonce « une crise sanitaire » dans deux mois. Seront touchés tant le secteur public que privé avec une réduction du nombre d'opérations pour le public et probablement des fermetures de services dans le privé car il lui sera « impossible d'être en règle dans deux mois alors que le marché des infirmières est en pénurie ».



Devant un tel désordre sans issue en perspective « les quatre grandes fédérations d'employeurs (...) ont écrit à la ministre de la Santé pour l'alerter. Car malgré les 4 ans écoulés depuis la publication du décret et avec 13 500 infirmières diplômées d'état (IDE) et seulement 5 000 Ibode travaillant au bloc, la France n'est pas prête à disposer des 18 500 infirmières pouvant réaliser les actes réservés. « Écoles saturées, jurys qui ne se sont pas réunis, critères différents d'une région à l'autre... : rien n'a bien fonctionné. » Le 27 mars dernier, s'est tenue « une réunion au ministère de la Santé, qui a proposé d'accélérer la reconnaissance des acquis des IDE, en poste au bloc depuis parfois 20 ans. Mais les fédérations d'employeurs veulent des garanties : « Des contreparties financières pour couvrir le coût de la formation des personnels et que les jurys se réunissent vite et souvent. »

Encore un exemple édifiant de l'impéritie, non pas de l'État, qui est le moyen de la démocratie et du bien commun, mais de ceux mandatés pour le faire fonctionner, c'est-à-dire les élus et les gouvernants qui, afin de répondre aux diktats européens, préfèrent brader les services publics à des investisseurs vautours, comme pour l'aéroport de Toulouse. Là aussi, il devient urgent de renverser la vapeur.

Loïc de BENTZMANN

(1) <http://www.leparisien.fr/economie/penurie-d-infirmiers-specialises-les-chirurgiens-redoutent-une-crise-sanitaire>

## Un arbitre arbitraire

**Depuis le début du mouvement de révolte des Gilets jaunes, le 17 novembre 2018, contre l'augmentation de la taxe carbone sur les carburants, mais aussi pour plus de justice fiscale et sociale, le gouvernement et le Président de la République ont tout fait pour maintenir leur ligne économique ultra libérale, soumise aux directives de Bruxelles, et gagner du temps en vue des élections européennes du 26 mai prochain.**

**L**e mouvement des Gilets jaunes, il y a plus de cinq mois, soutenu par une majorité de Français, a dit STOP à la prédation fiscale (augmentation de la CSG pour tous et des taxes indirectes, face à 80 milliards d'euros par an de détournement fiscal au profit éhonté de nantis) et à l'injustice sociale (désindexation des pensions des retraités par rapport à l'inflation et baisse de l'allocation logement face à la suppression de l'ISF pour 3 milliards d'euros, au remboursement du CICE et à l'abaissement des « charges » en faveur des entreprises, pour 40 milliards d'euros par an, sans condition ni effet véritable sur l'emploi), même si la taxe d'habitation devait progressivement être supprimée et les minimas sociaux augmentés.

risant le pouvoir d'achat, pour un montant de 10 milliards d'euros. En réalité, il s'agissait essentiellement d'une augmentation de la prime d'activité ne concernant pas tous les smicards et financée par le déficit public, c'est-à-dire nos impôts.

Estimant ces mesures insuffisantes au regard des attentes en matière de justice fiscale et sociale, les Gilets jaunes ont également exigé plus de démocratie participative, avec notamment la proposition du référendum d'initiative citoyenne (RIC), afin que le plus grand nombre puisse concourir à l'agenda et prendre directement part au processus législatif.

Avec les faibles mesures décidées et annoncées arbitrairement, le 25 avril 2019, par le Président de la République, consistant essentiellement à restituer progressive-

de changer de cap et de remettre en cause sa politique, malgré l'indignation exprimée dans la rue.

Les Français constatent donc la duperie du chef de l'État, dont l'initiative d'instaurer un grand débat n'était qu'une manœuvre dilatoire lui permettant de faire campagne en vue des élections européennes en accaparant la parole. Ils ont constaté que celui-ci avait délibérément choisi la stratégie du pourrissement d'une révolte qui s'exprime depuis vingt trois semaines dans la rue, sans hésiter à mobiliser jusqu'à l'excès et dans un climat de grande violence des forces de l'ordre à bout de fatigue.

Dans aucune autre démocratie européenne digne de ce nom, un mouvement continu d'indignation et de révolte aussi long n'aurait pu se poursuivre sans aucune démission du 1er ministre, ou sans une dissolution de la chambre des députés par le chef de l'État, ou la tenue d'un référendum, afin que les doléances du peuple souverain soient réellement prises en compte.

Et ce ne sont pas les quelques mesures annoncées telles : 20 % de proportionnelle, la réforme du CESE ou l'abaissement du seuil à 1 million de signatures pour l'engagement d'un référendum d'initiative partagée, et la réduction du nombre de parlementaires, qui permettront aux Français de faire véritablement valoir l'exercice de leur souveraineté.

En renonçant à exercer sa fonction d'arbitre, selon l'article 5 de notre Constitution, en prétendant gouverner à l'encontre de l'article 20 de notre Constitution, et alors que selon l'article 67, le Président de la République est politiquement irresponsable de ses actes, Emmanuel Macron s'expose à présent à devoir démissionner ou à répondre directement de ses actes devant la rue. Il est donc seul responsable des événements qui se produisent chaque samedi en France, depuis vingt trois semaines, et de ceux qui pourraient encore advenir si une convergence des luttes s'établissait.

**Denis CRIBIER**



Tout a été tenté pour discréditer et diaboliser ce mouvement (qualifié de populiste, raciste, xénophobe, homophobe, antisémite, séditieux, anarchiste...) afin de le faire cesser, même par de nombreuses mutilations et intimidations, mais rien n'y a fait. Sous la pression, le Président de la République a fini par annoncer le 10 décembre 2018, de manière trompeuse, une hausse du SMIC et une série de mesures favo-

ment aux retraités, jusqu'en 2021, la part de pouvoir d'achat qui leur avait été dérobée, et à diminuer pour 5 milliards d'euros l'impôt sur le revenu des premières tranches d'imposition, tout en demandant aux Français de travailler plus longtemps, pour financer essentiellement l'ensemble de ces mesures, nous savons à présent que dès le 10 décembre 2018 le Président de la République n'avait pas l'intention

## Belle harmonie

**Le Japon est entré le 1er mai dans une nouvelle ère impériale. Celle-ci est grosse d'incertitudes sur le devenir de ce pays à l'échelle d'une génération.**

L'Empereur au Japon est présent comme l'âme. Il est ce qui est toujours là et qui continue. On ne sait au juste comment il a commencé mais on sait qu'il ne finira pas. Il serait inconvenant et impie de lui attribuer aucune activité particulière, il n'intervient pas, il ne se mêle pas ouvrièrément des affaires de son peuple. Mais on sait que s'il n'était pas là les choses n'iraient pas de même, tout se dérèglerait aussitôt et sauterait hors de sa jointure. C'est la note indéfiniment sans reprise qui continue et qui empêche les autres notes temporellement qui l'écoutent tantôt de varier et tantôt



Naruhito, nouvel empereur du Japon.

de rester les mêmes. Il est à la fois ce qui demeure et ce qui oblige le reste à changer, ce qui à travers les vicissitudes et le temps rattaché à la racine, impose éternellement à la nation de ne pas mourir. » (1)

Paul Claudel comme ambassadeur de France au Japon en 1926 avait vécu ce passage d'une ère à une autre, de l'ère Taisho à l'ère Showa avec l'Empereur Hirohito à la mort duquel son fils Akihito avait succédé en 1989. Trente ans plus tard s'ouvre une nouvelle ère, la 126ème incarnée par le fils de celui-ci, Naruhito, 126ème empereur, baptisée ère Reiwa (Belle Harmonie). Taisho signifiait paix céleste,

Showa accomplissement de la paix. Le mot paix disparaît remplacé par celui d'harmonie, terme éminemment confucéen, repris par l'actuel régime de Xi Jinping, bien qu'au Japon il soit pour la première fois extrait d'un texte classique japonais et non chinois comme c'était le cas en vertu d'une coutume millénaire.

Le rôle personnel de l'Empereur a été longtemps discuté. Tenno, ou maître du Ciel, il n'est plus, selon la constitution de 1947, que le « symbole de l'Etat et de l'unité du peuple ». Le proconsul américain, le général Mac Arthur, n'avait conservé Hirohito qu'à la condition de sa démythification. Au cours de ce long après-guerre, celui-ci avait presque fait oublier la période de l'avant-guerre et de la guerre. Il revenait à Akihito de parfaire cette transition et de donner une nouvelle image au trône du chrysanthème. L'Empereur émérite aura passé sa vie à méditer sur le passé et la tragédie de la guerre. Avec Naruhito le Japon se retrouve devant une page blanche. Sera-t-il « le dernier empereur » ? Au sens où le Japon est actuellement le dernier empire au monde, mais empire sur quoi ? puisque le Japon est à lui seul son propre modèle. Pour maintenir ses prétentions sur un archipel d'îles dont certaines sont contestées par ses voisins chinois ou coréen ? Ou au sens où l'autorité revient à nouveau au Tokugawa comme avant la révolution du Meiji (1868), c'est-à-dire au premier ministre, en l'occurrence le tout-puissant Shinzo Abe qui a tout organisé de l'acte d'abdication jusqu'au choix du nom de la nouvelle ère ?

Shinzo Abe et Akihito représentaient deux images parfaitement contrastées du Japon, à fronts renversés, Akihito incarnait une forme de compassion, à la limite de la repentance, Abe la revanche, à la limite du révisionnisme. Abe avait ainsi réussi



à faire voter en septembre 2015 une interprétation de l'article 9 de la Constitution, article pacifiste par lequel le Japon renonçait à toute guerre. Désormais les forces dites d'auto-défense pourront intervenir dans un conflit extérieur. Abe nourrit d'autres projets constitutionnels qui impliqueraient à terme le statut de l'Empereur comme celui de la religion Shintô. Or aucune de ces deux institutions ne correspondent à l'idée que s'en font les nationalistes.

### Fragilité de la famille dynastique

Le nouvel Empereur n'a qu'une fille. L'héritier officiel est son neveu qui n'a que douze ans. La fragilité de la famille dynastique n'est pas la moindre des incertitudes qui pèse sur le devenir du Japon au cours des trente prochaines années. Un Japon de plus en plus resserré dans ses îles, ramassé sur sa capitale tentaculaire, vieillissant (38% de la population aura plus de 65 ans en 2050). L'écart entre le peuple et l'Etat, entre le mythe et la réalité, devrait ainsi s'accroître, concentrant sur l'Empereur la somme de ses contradictions.

À l'extérieur le Japon doit concilier la montée en puissance de la Chine, vivre avec elle comme première puissance asiatique, et donc lui la seconde, sans pour autant cultiver un ressentiment actif qui le ferait s'ériger en bastion avancé d'une coalition antichinoise, avec ou sans la puissance américaine.

**Yves LA MARCK**

(1) « L'oiseau noir dans le soleil levant »

## Quelle doctrine sociale ?

Dans une Europe largement déchristianisée, dans une France où les catholiques sont une minorité, dans des sociétés violentées par l'ultralibéralisme, quelle est la pertinence de la doctrine sociale de l'Eglise et quelle peut être sa portée ? Aux croyants et aux incroyants, Philippe Arondel offre des réponses dans un livre stimulant (1).

Quand les thuriféraires de l'Union européenne veulent nous persuader que l'édifice bruxello-francfortois a une âme, ils invoquent les « racines chrétiennes de l'Europe ». Certains, creusant plus profond, parlent même de « racines judéo-chrétiennes ». Il est étrange de transformer en racines des paroles et une promesse venues du Ciel mais la métaphore fait involontairement référence à un enfouissement. Les richesses théologiques et philosophiques du judaïsme et du christianisme sont aujourd'hui recouvertes, dans les milieux politiques ouest-européens, d'un amas conceptuel qui forme un terrain compact sur lequel se déploie l'ultralibéralisme.

Évoquer un amas conceptuel ne signifie pas que les productions idéologiques originelles soient médiocres. Les œuvres d'Adam Smith et de Friedrich Hayek ainsi que la *Fable des abeilles* de Bernard Mandeville méritent et ne cesseront de mériter examen et discussion – Philippe Arondel étant à cet égard un guide très précieux. Grâce à divers vulgarisateurs, les milieux dirigeants se sont imprégnés des théories émises par les pères fondateurs du libéralisme économique et en ont retiré un compost idéologique qui coïncide parfaitement avec leurs intérêts.

Apologie du Marché sur le mode déterministe, rejet de l'État, élimination de la justice sociale, haine de la volonté politique, « pragmatisme » consistant à valoriser l'égoïsme individuel pour mieux atomiser la société et défaire les appartenances

collectives. Il y a là une vision extrémiste – ultra-libérale – qui s'énonce en slogans : nous n'avons pas le choix ; il faut s'adapter, il faut faire sauter les obstacles à la concurrence, les nations sont dépassées...

Cette conception du monde, déterministe, utilitariste, rigoureusement individualiste, parfaitement amoral et guidée par la maximisation du profit ne peut se présenter comme le beau prolongement des fameuses « racines judéo-chrétiennes » qui ornent les discours de la « droite des valeurs » et de certaines fractions de la « gauche morale ». Dans ses principes et dans les prescriptions qui en découlent, l'ultralibéralisme est en totale contradiction avec le judaïsme et le christianisme.

Il faut s'arrêter un instant sur cette affirmation, qui soulève pour nous un problème de fond : un journal qui professe un principe de neutralité bienveillante à l'égard des religions est-il en mesure de formuler un jugement de valeur, même positif, sur des pensées religieuses ?

Nous pouvons répondre par l'affirmative si, et seulement si, nous invoquons des autorités religieuses et des spécialistes des questions religieuses pour formuler notre jugement.

Quant au judaïsme, j'avais invoqué l'autorité de Raphaël Draï et plus particulièrement l'ouvrage fon-

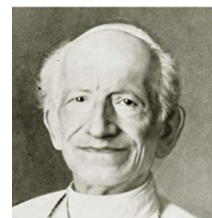
damental qu'il a consacré à l'économie chabbatique (2) tout entière soumise au principe de justice. Quant au christianisme, je prends pour référence la doctrine sociale de l'Eglise telle que Philippe Arondel l'expose dans *L'impasse libé-*

*rale*. Cette doctrine est intéressante à deux égards. Exposée au XIX<sup>ème</sup> siècle et réaffirmée au XX<sup>ème</sup>, la pensée sociale-catholique s'affirme désormais dans une société sortie de la religion (3). Les institutions religieuses ne structurent plus l'existence sociale mais l'Eglise continue de représenter une histoire bimillénaire hors de laquelle notre présent est incompréhensible : pour les citoyens que nous sommes, le catholicisme existe comme agent de la transmission d'un message religieux et de principes portant sur la vie en commun.

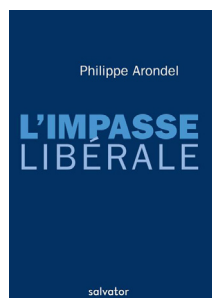
Ces principes, qui inspirent les catholiques par la voie des encycliques pontificales, peuvent-ils avoir du sens pour l'ensemble de la collectivité ? Telle que l'expose Philippe Arondel, la doctrine sociale de l'Eglise s'oppose diamétralement à l'idéologie libérale et conforte les pensées qui refondent le politique dans un souci de justice sociale au sein de collectivités souveraines. Dans l'encyclique *Rerum Novarum* publiée en 1891, Léon XIII désigne l'État comme le premier responsable de la prospérité et comme le gardien de la cohésion sociale. Les chefs d'État « ...doivent agir en sorte que la constitution et l'administration de la société fassent fleurir naturellement la prospérité tant publique que privée ». Les pauvres sont autant citoyens que les riches et aucune classe ne doit être privilégiée. L'intervention de l'État est donc indispensable pour rétablir l'égalité entre les personnes et les classes sociales.

Cependant, l'Eglise romaine a mis en garde contre l'étatisme et Pie XI a développé, dans *Quadragesimo Anno* (1931), une conception

Rerum Novarum  
Leo XIII



The Perfect Library



de la subsidiarité selon laquelle on ne saurait retirer aux « groupements d'ordre inférieur » les fonctions qu'ils peuvent remplir pour les confier à une « collectivité plus vaste ». Ce principe de subsidiarité a été récupéré par les ultralibéraux et retourné contre l'État au prix d'un contresens résolu. Le père Calvez, aujourd'hui trop oublié (4), précise que la subsidiarité signifie « faire en sorte que l'État n'intervienne que pour aider les individus et les sociétés inférieures, c'est-à-dire n'intervienne que pour ce qui est du bien commun et de la justice distributive. Mais rien de ce qui concerne le Bien commun universel et la réalisation de la justice distributive ne doit échapper à sa compétence ».

Cette conception n'est pas étatiste dans la mesure où elle procède d'une anthropologie personnaliste, qui considère la famille comme la cellule naturelle de base au sein de laquelle s'épanouit la personne humaine et qui regarde la société comme une hiérarchie de communautés familiales et professionnelles. Ce qui ne va pas sans ambiguïtés. Philippe Arondel relève que l'Église catholique est

restée longtemps favorable, après son ralliement à la République, aux thèses réactionnaires diffusées par certains catholiques sociaux, à la nostalgie d'un Ancien régime idéalisé et à un corporatisme installé par Vichy. Cependant, il paraît nécessaire de prendre en compte les apports des catholiques sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle dans le domaine de la législation sociale mais aussi leurs différences et leurs conflits – notamment l'opposition entre René de La Tour du Pin et Albert de Mun.

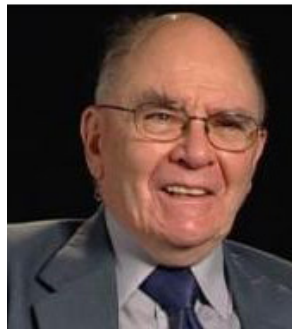
Les débats sur les complaisances réactionnaires puis progressistes de certains ecclésiastiques au XX<sup>e</sup> siècle ne sauraient faire oublier la continuité dans l'expression de la doctrine sociale de l'Église. Pie XI, dans *Quadragesimo Anno*, avertissait que « L'exercice de la charité ne peut être considéré comme tenant

lieu des devoirs de justice qu'on se refuserait à accomplir ». Quant aux relations de travail régies par le contrat, Pie XI affirme que les « *rappports mutuels* [entre capital et travail] *doivent être réglés par les lois de la justice la plus stricte qu'on appelle commutative* », ce qui implique le respect du droit de propriété. Mais le contractualisme ne garantit pas la justice sociale et, après Pie XII dénonçant la rente et le profit qui « mangent le salaire », Paul VI, dans *Populorum Progressio* (1967), soulignait que « la règle du libre consentement demeure subordonnée aux exigences du droit naturel » et qu'« une économie d'échange ne peut plus reposer sur la seule loi de libre concurrence, qui engendre trop souvent elle aussi une dictature économique ». Dans *Centisimus Annus*, Jean-Paul II a lui aussi écrit sur la prééminence du principe de justice sociale : « Avant même la logique des échanges à parité et des formes de justice qui les régissent, il y a un certain dû à l'homme parce

qu'il est homme, en raison de son éminente dignité. Ce dû comporte inséparablement la possibilité de survivre et celle d'apporter une contribution active au bien commun de l'humanité ».

Il est donc nécessaire que l'État soit l'agent effectif d'une justice redistributive aujourd'hui récusée par l'ultralibéralisme. Encore plus près de nous, le pape François dénonce dans *Laudato Si'* le conditionnement opéré par la technique, telle qu'elle est orientée par les « intérêts de groupes de pouvoir déterminés ». C'est que nous sommes confrontés à une tentative de remodelage de l'homme qu'annonçait déjà Margaret Thatcher en 1981 : « *L'économie, c'est la méthode. Mais notre but reste de changer le cœur et l'âme de l'être humain.* »

Philippe Arondel met en relation



Le père Pierre-Yves Calvez

la doctrine sociale formulée par les encycliques romaines et les œuvres contemporaines qui nous sont familières : celle de François Perroux, un catholique qui faisait de l'économie, de Jacques Ellul, philosophe et théologien

protestant, d'Alain Supiot qui ne se réfère pas à une religion. Il faut ajouter Gaël Giraud, jésuite et économiste (5) qui dénonce l'illusion financière et milite en faveur de la transition écologique, Raphaël Draï évoqué plus haut et bien d'autres chercheurs qui s'appuient sur le socle anthropologique judéo-chrétien ou sur la tradition humaniste.

La sortie de la religion ne signifie pas que les institutions religieuses et les chercheurs qui s'y rattachent n'aient plus rien à dire. Le souci de la personne humaine et de la justice sociale comme établissement concret du bien commun ont aujourd'hui une portée révolutionnaire dans un monde fracturé par l'utopie libérale. La doctrine sociale de l'Église offre à tous les hommes une pensée transcendante de la médiation qui établit l'éminente dignité du Politique comme condition de possibilité de la justice. Quelle que soit leur attitude à l'égard des religions, ceux qui tentent de défendre ou de rétablir l'institution politique en tant que telle devraient s'en trouver confortés.

## Bertrand RENOUVIN

(1) Philippe Arondel, *L'impasse libérale*, Salvator, 2019.

(2) <http://www.bertrand-renouvin.fr/leconomie-chabbatique/>

(3) Cf. Bernard Bourdin, *Le christianisme et la question du théologico-politique*, Le Cerf, 2015, et ma présentation dans le numéro 1104 de *Royaliste* repris sur mon blog : <http://www.bertrand-renouvin.fr/religion-mediation-et-modernite-selon-bernard-bourdin/>

(4) Cf. Pierre-Yves Calvez et J. Perrin, *Église et société économique*, Aubier, 1959.

(5) Cf. Gaël Giraud, *L'illusion financière*, Éditions de l'Atelier, 2014.

## Court-traité des choses obscures

**En répondant à dix questions – plus une petite dernière - sur l'Union européenne, David Cayla et Coralie Delaume clarifient un système qui couvre du voile des justifications trompeuses sa complexité croissante et une opacité qui deviendra proverbiale.**

**A**vouons-le : leur « construction européenne », nous n'y comprenons pas grand-chose. On juge aux résultats, déplorables voire catastrophiques, mais à la Nouvelle Action royaliste, même les plus vieux militants, qui ont vu monter pièce par pièce l'usine à gaz sise à Bruxelles, Francfort, Strasbourg et Berlin, sont obligés de réviser comme des gamins quand ils doivent intervenir sur « l'Europe ». Il faut dire que le déferlement quotidien de déclarations péremptoires sur les progrès de l'Union brouille la mémoire et trouble le jugement. Entre les éloges de la « démocratie européenne », les messages sur « la Grèce-qui-va-mieux » et les invocations de « l'euro-qui-nous-protège », il y a de quoi devenir maboule.

Dans ce brouillard, le petit livre de David Cayla et Coralie Delaume (1)

conseil des ministres, ce Parlement n'a pas l'initiative des directives qui sont émises par la Commission, il ne vote pas le budget de l'Union mais seulement la partie concernant les dépenses car les recettes sont constituées par les contributions des États. De surcroît la production juridique est largement assurée par la Cour de justice de l'Union européenne, qui est hors de tout contrôle démocratique.

Il faut donc se demander qui décide dans l'usine à gaz. Juridiquement, l'Union européenne n'est nullement une fédération mais une organisation internationale fondée sur des traités conclus entre des États souverains. Mais nombre de ses organes fonctionnent sur un mode « fédéral » hors de tout contrôle des États : la Cour de justice de l'Union, la Banque centrale européenne et la Commission – cette dernière étant

va mieux ». C'est faux. La Grèce continue de subir la déflation imposée par l'euro et les effets de la polarisation industrielle qui avantage l'Allemagne au détriment des zones périphériques de l'Union.

Pourtant, nous dit-on, le Portugal montre qu'on peut réussir en restant dans la zone euro. Pas vrai non plus. Les résultats économiques sont médiocres, la baisse du chômage a été facilitée par l'émigration et le pays utilise la « stratégie du parasite » en attirant les exilés fiscaux. On peut bien sûr faire des projets d'harmonisation fiscale et sociale mais l'ultra-concurrence qui est la règle sur le marché unique pousse chaque pays à rivaliser dans le dumping.

Le populisme est la conséquence des logiques mises en œuvre par l'Union européenne. À l'Est, les peuples ont vécu les investissements étrangers comme une colonisation et souffrent de l'émigration. Comme le rappellent David Cayla et Coralie Delaume, « entre 2000 et 2017, la Pologne a perdu plus de 200 000 habitants du seul fait des migrations, la Bulgarie plus de 400 000, les trois pays baltes plus de 800 000... et la Roumanie plus de deux millions ! ».

Comme l'Union européenne n'est ni réformable ni démocratisable – la démonstration de David et Coralie est implacable – il faut s'en libérer et faire sauter le carcan monétaire. La sortie de l'euro est une opération nécessaire et complexe qui implique, pour réussir, qu'on s'affranchisse des traités européens. Il faudra mettre fin à l'indépendance de la Banque centrale et à la libre circulation des capitaux puis réorganiser l'économie nationale. Autrement dit, réapprendre à gouverner démocratiquement en liquidant la « gouvernance ».

Et Macron dans tout cela ? L'homme du faux couple franco-allemand est traité dans la onzième question qui se résume en une formule lapidaire : « La politique européenne du verbe creux s'est fracassée sur les réalités du monde. »

### B. LA RICHARDAIS

(1) David Cayla, Coralie Delaume, 10 questions + 1 sur l'Union européenne, Michalon, 2019.



apparaît comme une planche de salut. Petit livre, mais dense, clair et rédigé d'une plume allègre. Grâce à eux, on révise, on apprend, on élucide. Sur quoi, par exemple ?

Eh bien, sur le Parlement européen dont on fait grand cas avant chaque élection européenne. Or cet organisme est une illusion puisqu'il n'y a pas de peuple européen mais des électors nationaux qui votent en fonction d'enjeux nationaux. On a beau disserter sur la « codécision » de l'Assemblée de Strasbourg et du

plus soumise qu'auparavant au Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement – sans oublier l'Eurogroupe qui est une structure informelle disposant d'un fort pouvoir de décision. Au champs des instances intergouvernementales et des institutions affranchies de tout contrôle politique se surajoute la touche impériale allemande. Dans la crise grecque de 2015 et dans la crise des migrants, c'est Berlin qui a pris les décisions – d'exécrables décisions.

Pourtant, nous dit-on, « la Grèce

## Dieu, la République et Macron

Salomon Malka, qui a dirigé la rédaction de *L'Arche*, s'est fait aussi connaître par une biographie d'Emmanuel Levinas. Il est donc particulièrement armé pour s'attaquer à un des sujets les plus sensibles de la France contemporaine, à savoir la relation des religions à l'État. Or, le président de la République s'est saisi de ce sujet depuis sa prise de pouvoir inattendue et a multiplié les interventions auprès de chacun des principaux cultes du pays. De là l'intérêt d'une enquête pour comprendre à la fois la pensée et les intentions d'Emmanuel Macron : entend-t-il redéfinir une philosophie de la laïcité adaptée aux nouvelles exigences du pays et notamment de l'importance prise par le développement de l'islam ?

L'histoire personnelle du président indique assez qu'il n'est pas indifférent à l'interrogation religieuse elle-même. Ne s'est-il pas fait baptiser à l'adolescence, de sa seule initiative et en dépit de l'opposition parentale ? De son propre aveu, il serait devenu par la suite agnostique, ce qui n'empêche pas les liens qui se sont créés avec le catholicisme dans le cadre de la Providence, l'établissement amiénois de la Compagnie de Jésus auquel il doit sa formation initiale. On sait également l'importance qu'il accorde à sa rencontre avec Paul Ricœur, le philosophe protestant dont il fut le collaborateur lors de l'élaboration de son dernier grand livre sur la mémoire. Ces données premières ne donnent pas forcément la clé d'une action en politique. Même elles peuvent indiquer à quel degré de complexité se trouve confronté celui qui prend à bras le corps le renouvellement de la laïcité. « *Emmanuel Macron serait-il embringué dans un cul-de-sac, coincé entre sa formation catholique, son tropisme protestant, ses devoirs immédiats à l'égard des juifs et des musulmans, son désir d'être le grand réformateur des religions et le constat, au fil des mois et des années, qu'il a affaire à une équation insoluble...* »

Emmanuel Macron a prononcé, à diverses reprises, des discours remarquables, que ce soit à l'adresse des protestants ou à celle des catholiques, l'intervention aux Bernardins demeurant le modèle du genre. Il faut dire qu'il sait se faire aider par des porte-plumes de grand talent, Sylvain Fort étant sans doute le plus doué. Ses auditeurs ont été à chaque fois sous le charme, appréciant la volonté présidentielle de rompre définitivement avec la laïcité de combat. Cependant, il manque encore une intervention de synthèse où cette attitude nouvelle s'inscrirait dans des dispositions pratiques et même sous le biais de la loi. Certains ont soupçonné le président de vouloir revenir à la formule du Concordat, avec cette caractéristique qu'il ne s'agissait plus de l'Église catholique mais de l'Islam... Une modification substantielle de la loi de 1905 a même été proposée, suscitant une vive opposition.

Mais l'enquête de Salomon Malka ne concerne pas

que le seul président, elle ne pouvait éluder les réactions des responsables des différents cultes ou du moins d'un certain nombre d'intellectuels particulièrement informés des problèmes posés. De ce point de vue, la moisson est riche et l'auteur parviendrait presque à nous persuader qu'il y a virtuellement une possibilité de s'entendre dans ce pays, eu égard à la qualité des interlocuteurs. Qu'ils soient chrétiens, juifs ou musulmans, ils ont le désir ardent de concourir à l'entente entre tous et de développer les meilleures relations avec l'État. Tour à tour, Mgr Georges Pontier, le pasteur François Clavairolly, le Grand rabbin Haïm Korsia, Ghaleb Bencheikh répondent de la façon la plus directe et on a le sentiment qu'un consensus serait possible. Pourtant, le statut de l'islam demeure en attente et comme une énigme.

Rencontrant le philosophe catholique Rémi Brague, particulièrement informé sur l'islam, Malka ne peut qu'enregistrer son scepticisme quant à une possible organisation d'une religion, surtout lorsqu'il s'agit des sunnites. Rien n'est comparable aux structures qui existent dans les autres religions, et notamment celles du judaïsme qui permirent à Bonaparte de régler au mieux son intégration dans la nation. Par ailleurs, il n'est pas possible d'éluder non plus les questions d'ordre théologique qui conditionnent aussi la vie sociale et politique. Bien sûr, avec un Ghaleb Bencheikh c'est une joie intellectuelle d'échanger, tellement le théologien possède les clés d'une interprétation qui fait voler en éclats l'extrémisme et le fondamentalisme. Seulement, il s'agit d'une personne brillante mais qui ne saurait représenter à elle seule la sociologie d'une religion.

Au terme du livre de Salomon Malka, c'est Emmanuel Macron qui resurgit, deux ans après son avènement et le président triomphant de la cour du Louvre a laissé la place à celui que l'on sait. Sous le poids de la contestation des Gilets jaunes, il n'a plus l'autonomie de manœuvre qui était la sienne. Il n'y a pas que dans l'ordre économique que sa volonté se trouve bridée : « *La question est désormais de savoir si Emmanuel Macron réussira à faire franchir aux Français ce stade historique où les religions deviendraient des partenaires de réflexion civile et cesseraient d'être des objets de récupération idéologique. Un pari incertain. Le chef de l'État est-il encore prêt à le courir ? Et lui en reste-t-il les moyens ?* »

Le grand discours de synthèse et de proposition est toujours à venir. Pourra-t-il encore être prononcé ?

Gérard LECLERC

Salomon Malka, *Dieu, la République et Macron. Cuisine et confessions*, Éditions du Cerf.



# Samizdat

Ce mot ne signifie sans doute pas grand-chose aux moins de cinquante ans. Pour les autres, il évoque le monde de la Guerre froide, celui de "l'Europe coupée en deux". Dans cette Europe-là, le mot Samizdat rimait avec dissidence et opposition à des régimes communistes qui ne supportaient pas l'expression d'une pensée critique, en marge de la ligne politique ou intellectuelle défendue par le parti communiste. L'Institut tchèque de Paris lui consacre une exposition.

Mais qu'est-ce qu'un *Samizdat* ? Le terme est la contraction de deux mots russes que l'on peut traduire par autoédition. La Tchécoslovaquie n'en a pas eu l'exclusivité, car tous les pays du bloc socialiste en ont produit. Cependant, la production tchécoslovaque est particulièrement abondante et de qualité. Comment cette autoédition est-elle réalisée ? Au départ ce sont des textes tapés à la machine et reproduits en plusieurs exemplaires grâce à des stencils. Chaque exemplaire est lui-même reproduit de la même manière par chaque destinataire et on diffuse ainsi dans l'ombre, une pensée critique et exempte des directives du Parti.

Si ces productions aujourd'hui sont dotées d'une aura considérable, il ne faut cependant pas en exagérer l'impact, ne serait-ce que parce que cette littérature clandestine et ses auteurs sont pourchassés par la police. Cependant, au fil des années, la production gagne en qualité grâce à la création de maisons d'éditions clandestines. Les textes bénéficient désormais de couvertures, cartonnées et illustrées, la production tchécoslovaque étant parmi les meilleures. L'exposition nous en montre de nombreux exemples sans oublier les machines à écrire.

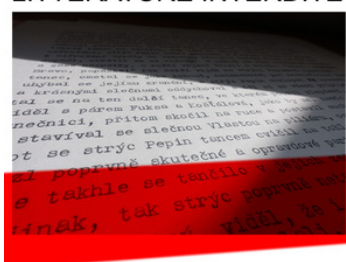
Quels sont les sujets abordés ? On trouve aussi bien des textes littéraires, romanesques ou poétiques, tchécoslovaques ou étrangers, que des essais de philosophie, sur l'art ou la théologie. Il peut s'agir de livres, de revues, de journaux, de tracts notamment lorsqu'il s'agit de politique. Dans cet ensemble se distingue le groupe de la Charte 77 né d'une pétition de soutien au groupe *Plastic People of the Universe* dont un concert en 1977 vient d'être interdit. Et l'exposition présente aussi les portraits de femmes et d'hommes engagés dans cette aventure politique et intellectuelle qui vaut à leurs créateurs pas mal d'années de prison. On redécouvre des visages parfois oubliés comme ceux de Vaclav Havel, Jan Patočka, Bohumil Hrabal et d'autres. La Charte 77 était un appel aux dirigeants tchécoslovaques à respecter les accords d'Helsinki de 1975 qu'ils avaient signés et

qui prévoyaient le respect des droits de l'Homme et en particulier d'opinion par les pays signataires. Il fallait un courage certain aux signataires, car s'opposer au pouvoir en place pouvait impliquer la mort sociale.

Marc SEVRIEN

*Samizdat*, Centre tchèque de Paris, 18 rue Bonaparte 75006 Paris ; jusqu'au 29 mai 2019 ; du mardi au vendredi de 13h à 18h.

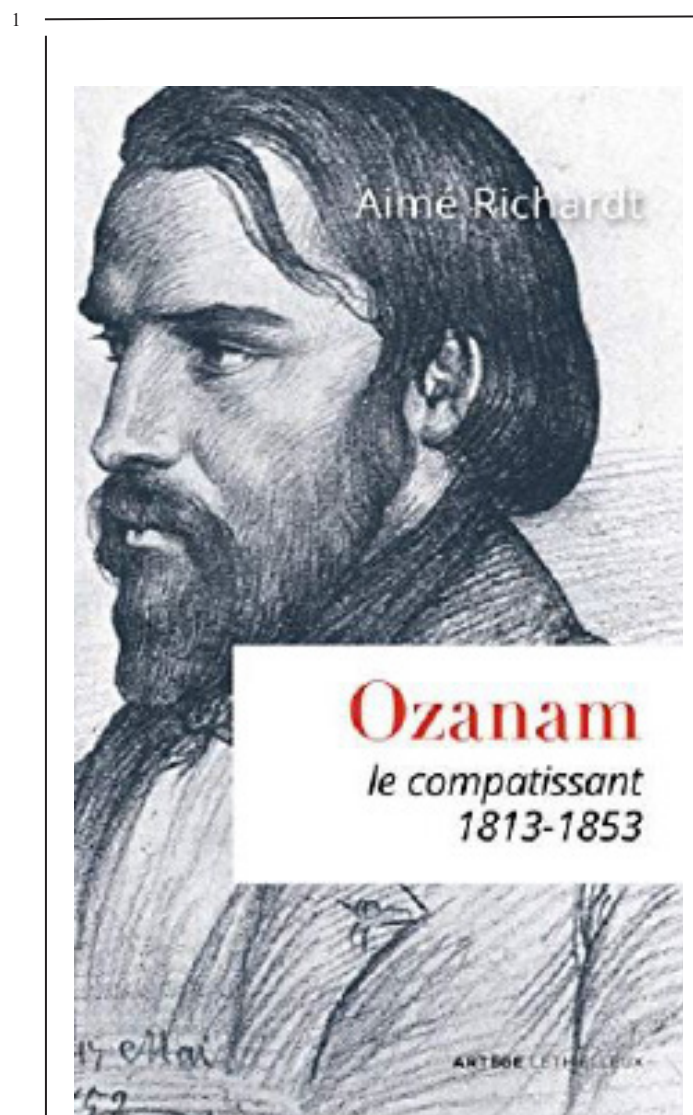
## SAMIZDAT LITTÉRATURE INTERDITE



### Exposition

10.04 > 29.05.2019

Centre tchèque de Paris  
18 rue Bonaparte 75006  
Tel: 01 53 73 00 22  
www.paris.czechcentre.cz



Publicité

## Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi de l'année universitaire, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence commence à 20h très précises (accueil à partir de 19h30).

Entrée libre, une participation aux frais de 2 euros est demandée. La conférence s'achève à 22h. Une carte annuelle d'abonné des mercredis (12 euros) permet d'assister gratuitement à tous les mercredis.

Après la conférence, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner : 7 euros).

Le mercredi 15 mai, nous accueillerons le politologue et essayiste Jean-Michel Salgon pour son ouvrage *Dictionnaire des souverainismes de droite et de gauche*.

Pour s'inscrire, merci de téléphoner au 06 43 11 36 90.

## Communiqué du comte de Paris

Château royal d'Amboise  
Jeudi 2 mai 2019

Le jeudi 2 mai 2019, S.A.R le prince Jean, comte de Paris accueillera au château royal d'Amboise la rencontre entre le président de la République française, M. Emmanuel Macron, et son homologue italien M. Sergio Mattarella.

S.A.R la princesse Philomena, comtesse de Paris sera à ses côtés pour cette célébration de l'amitié franco-italienne à l'occasion des 500 ans de la mort de Léonard de Vinci. Madame Brigitte Macron, épouse du président de la République française et Madame Laura Mattarella, fille du président italien seront également présentes.



Cette rencontre à Amboise, puis au Clos Lucé et à Chambord, est l'occasion de rappeler l'importance de notre patrimoine matériel et immatériel, signe d'une Europe unie autour de ses racines, ainsi que le rôle diplomatique du chef de la Maison royale de France, que la famille d'Orléans a toujours pris à coeur, y compris lorsque celle-ci était en exil.

Le comte de Paris est le président d'honneur de la Fondation Saint-Louis, propriétaire du château royal d'Amboise où le génial artiste Léonard de Vinci est enterré.

### Communiquer avec nous

lejourn@nouvelle-action-royaliste.fr  
Tél. : 06.43.11.36.90

### Suivre la NAR

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>  
<http://archivesroyalistes.org>  
<http://www.dailymotion.com/nouvelle-action-royaliste>  
<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

### Abonnement et adhésion

règlement à l'ordre de :  
**La Nouvelle Action royaliste**

**Royaliste**  
Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

**Rédaction-administration**  
Bloc C - B.A.L. 13  
36-38, rue Sibuet  
75012 Paris  
Tél. : 06 43 11 36 90

**Directeur de la publication**  
Yvan Aumont

**Directeur politique**  
Bertrand Renouvin

**Directeur politique adjoint**  
Christophe Barret

**Rédacteur en chef**  
Marc Sévrien

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801  
ISSN : 0151-5772

Imprimerie spéciale de la NAR

### Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : .....

Date de naissance : ..... Adresse électronique : .....

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

Chèques à l'ordre de : «Nouvelle Action Royaliste». Adresse : Bloc C - Boîte 13 - 36-38 rue Sibuet - 75012 Paris

# Après, c'est comme avant

Il y a eu la conférence de presse d'Emmanuel Macron. Nous avons entendu dire que rien ne serait plus comme avant et qu'on allait voir ce qu'on allait voir. On a vu, et ce fut long. Puis on a commenté, interminablement, sur les plateaux de télévision, sans dissiper le brouillard des annonces.

On sait ce qu'on ne fera pas : pas de RIC, pas de reconnaissance du vote blanc, pas de rétablissement de l'impôt sur la fortune. Tout en évoquant les « justes revendications » des Gilets jaunes, on s'assoit dessus. Emmanuel Macron estime qu'il en fait bien assez en concédant l'arrêt des fermetures d'écoles et d'hôpitaux et en renonçant à supprimer 120 000 postes dans la fonction publique.

Mais on ne sait pas comment on fera ce qui a été annoncé en matière de fiscalité, de retraites, d'institutions. Le gouvernement travaille, nous dit-on. Cela signifie qu'il faut attendre l'exposé des aménagements fiscaux et autres dispositifs qui permettront, dans les mois qui viennent, de replacer « l'humain au centre » selon l'époustouflante formule macronienne qui combine le cynisme et la niaiserie. Cet humanisme à deux sous se réduira sans nul doute à des aménagements de détail : Emmanuel Macron a bien précisé que « les transformations en cours ne doivent pas être arrêtées » et que « les fondamentaux des deux premières années doivent être préservés ». Telle est donc la conclusion du Grand débat : on va faire comme avant !

Comme avant, on passera des heures dans les couloirs surchargés des urgences, où travaille un personnel épuisé.

Comme avant, des hommes, des femmes et des enfants dormiront dans les rues et certains y mourront.

Comme avant, des autoentrepreneurs ramasseront des trotinettes électriques pour les recharger, avec un gain moyen de deux euros de l'heure.

Comme avant, on évoquera, lors du prochain Salon ou d'une manifestation que la FNSEA consentira à organiser, le suicide des agriculteurs. Un suicide tous les deux jours...mais, bien évidemment, la libre concurrence n'y est pour rien.

Comme avant, on fera semblant de ne pas voir le trafic de stupéfiants, qui représente trois milliards par an dans notre PIB, occupe 20 000 grossistes et, selon une étude récente, 250 000 personnes dans notre pays.

Comme avant, on fermera les yeux sur le financement des réseaux islamistes par l'Arabie saoudite et

le Qatar parce qu'il y a là-bas des clients qu'on ne veut pas mécontenter.



Comme avant, on déplorera les fermetures d'entreprises et on se félicitera quand un groupe étranger daignera racheter une affaire et sauver des emplois. Merci, *British Steel*, de bien vouloir reprendre Ascoval mais jusqu'à quand ?

Comme avant, Amazon traitera ses employés comme des robots et les rejettera comme des déchets.

Comme avant, on jouera avec les catégories A, B, C, D, E des demandeurs d'emplois pour nous démontrer que ça va mieux ou que ça pourrait aller mieux.

Comme avant, la « gouvernance » regardera monter ou baisser les taux d'intérêts, le taux de change de l'euro, les cours du pétrole en célébrant la mondialisation et « l'euro qui nous protège ».

Comme avant, on glorifiera le « couple franco-allemand » qui a la particularité de n'avoir jamais existé et on fera semblant de ne pas voir que nos amis-allemands sont avant tout préoccupés d'eux-mêmes.

Comme avant, on regardera avec les yeux bienveillants de M. Raffarin la Chine étendre ses réseaux, placer ses pions, acheter et corrompre. Laissez-faire ! Laissez-passer !

Comme avant, on subira les vagues de chaleur en regardant à la télévision les scènes de désastre climatique que commenteront des ministres qui font semblant de se mobiliser.

Comme avant, c'est promis, la « gouvernance » fera la pédagogie des réformes. D'ailleurs, le super-Premier ministre l'a encore demandé début mai au Premier ministre qui va envoyer ses ministres faire ce travail d'explication... qu'Emmanuel Macron avait fait pendant les trois mois du Grand débat.

Comme avant, on vérifie que personne en haut lieu ne comprend que la plupart des Français ont compris que les anciennes « réformes » comme celles qui sont annoncées dans la fonction publique, dans l'enseignement et pour les retraités ne font qu'ajouter de nouvelles fractures à une société poly-fracturée.

Puisque c'est comme avant, puisqu'on a parlé pour que rien ne soit changé, la révolte reste à l'ordre du jour. Plus que jamais.

**Bertrand RENOUVIN**